

## **NMG paie des intérêts courus**

**MONTRÉAL, CANADA, 1 avril 2025** – Nouveau Monde Graphite Inc. (« NMG » ou la « Société ») ([NYSE: NMG](#), [TSX: NOU](#)) annonce le paiement des intérêts courus dans le cadre d'un placement privé annoncé précédemment.

### **Règlement des intérêts courus**

Suivant l'approbation de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York (les « Bourses »), les intérêts courus dus à Investissement Québec (le « Détenteur ») pour le premier trimestre de 2025 aux termes du billet convertible non garanti, tel qu'amendé et refondu, (le « Billet ») émis dans le cadre du placement privé annoncé par voie de communiqué de presse le 8 novembre 2022 seront réputés payés.

194 684 actions ordinaires au prix de 1,49 \$US (chacune, une « Action ordinaire ») représentant un montant total de 290 079 \$US seront émises et des certificats d'actions seront délivrés au Détenteur à l'échéance, lors de la conversion ou du remboursement du Billet en paiement des intérêts courus dus le 31 mars 2025 pour le premier trimestre de l'année. L'émission des Actions ordinaires est conditionnelle à l'approbation des Bourses et, lorsqu'émises, seront sujettes à une période de conservation de quatre (4) mois et un jour.

Le règlement d'intérêts sous forme d'Actions ordinaires de la Société a lieu en faveur d'Investissement Québec, un porteur de plus de 10 % des titres de la Société, ce qui constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « Règlement 61-101 »). Cependant, les administrateurs de la Société qui ont voté ont déterminé que les dispenses de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires, prévues respectivement aux articles 5.5 a) et 5.7 1) a) du Règlement 61-101 peuvent être invoquées, car ni la juste valeur marchande des Actions ordinaires émises à cet initié ni la juste valeur marchande de la contrepartie payée ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la Société. Aucun administrateur de la Société n'a exprimé d'opinion contraire ou de désaccord en lien avec ce qui précède.

Une déclaration de changement important relative à cette opération avec une personne apparentée sera déposée par la Société dans un délai moindre que 21 jours avant la date prévue pour l'émission des Actions ordinaires en raison du fait que les modalités dans le cadre de l'émission des Actions ordinaires n'étaient pas déterminées.

### **À propos de Nouveau Monde Graphite**

Nouveau Monde Graphite est une société intégrée qui développe des opérations responsables

d'exploitation minière et de fabrication avancée pour approvisionner l'économie mondiale en matériel d'anode actif carboneutre, qui alimente les véhicules électriques et les systèmes de stockage de l'énergie renouvelable. La Société cherche à établir une source pleinement intégrée de matériel d'anode actif en graphite au Québec, au Canada, du minerai aux matériaux pour batteries. Grâce à ses normes ESG reconnues et à ses partenariats structurants avec des clients d'ancrage, NMG est en voie de devenir un fournisseur stratégique des principaux fabricants mondiaux de batteries lithium-ion et de véhicules électriques, offrant des matériaux avancés tout en promouvant la durabilité et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement. [www.NMG.com](http://www.NMG.com)

## Contact

### MÉDIAS

Julie Paquet  
VP Communications et Stratégie ESG  
+1 450 757-8905 poste 140  
[jpaquet@nmg.com](mailto:jpaquet@nmg.com)

### INVESTISSEURS

Marc Jasmin  
Directeur, Relations aux investisseurs  
+1 450 757-8905 poste 993  
[mjasmin@nmg.com](mailto:mjasmin@nmg.com)

Abonnez-vous à notre fil de nouvelles : <https://bit.ly/3UDrY3X>

### *Mise en garde relative aux énoncés prospectifs*

*Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, celles décrivant la conversion potentielle des Billets, l'émission des Actions ordinaires, ainsi que les déclarations du paragraphe « À propos de Nouveau Monde Graphite » et ailleurs dans le communiqué de presse qui décrivent essentiellement les perspectives et les objectifs de la Société, constituent de « l'information prospective » ou des « énoncés prospectifs » (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de certaines lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières, et sont fondées sur des attentes, des estimations et des projections au moment de la publication du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la Société au moment où ces énoncés ont été formulés, sont assujetties à des incertitudes et à des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et hypothèses peuvent se révéler inexactes. Par ailleurs, ces énoncés prospectifs sont basés sur différents facteurs et hypothèses sous-jacents, notamment les tendances technologiques actuelles, les relations d'affaires entre la Société et ses parties prenantes, la capacité de fonctionner de manière sécuritaire et efficace, la livraison et l'installation en temps opportun de l'équipement requis pour la production, les perspectives et occasions d'affaires de la Société et les estimations du rendement opérationnel de l'équipement, et ne sont pas garants du rendement futur.*

*Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux anticipés ou suggérés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels soient sensiblement différents des attentes actuelles comprennent notamment des retards quant aux dates de livraison prévues de l'équipement, la capacité de la Société à mettre en œuvre ses initiatives stratégiques et si ces initiatives stratégiques donneront les résultats escomptés, la disponibilité d'un financement ou d'un financement à des conditions favorables pour la Société, la dépendance aux prix des matières premières, l'impact de l'inflation sur les coûts, les risques d'obtention des permis nécessaires, le rendement opérationnel des actifs et des activités de la Société, les facteurs concurrentiels dans le secteur de l'exploitation minière et de la production du graphite, les changements aux lois et aux règlements ayant une incidence sur les activités de la Société, le risque d'acceptabilité politique et sociale, le risque lié à la réglementation environnementale, le risque lié aux devises et aux taux de change, les développements technologiques, l'impact de la pandémie de COVID-19 et des mesures mises en place par les gouvernements en réaction à cette pandémie, et la conjoncture économique en général ainsi que les risques liés aux bénéficiaires, aux dépenses d'investissement, aux flux de trésorerie et à la structure du capital et aux risques commerciaux*

généraux. Une description plus détaillée des risques et des incertitudes figure dans la notice annuelle de NMG datée du 31 mars 2025, notamment dans la section intitulée « Facteurs de risque », qui est disponible sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). D'autres facteurs imprévisibles ou inconnus qui ne sont pas abordés dans la présente mise en garde pourraient aussi avoir un impact défavorable important sur les énoncés prospectifs.

Plusieurs de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent affecter directement ou indirectement ou pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels diffèrent considérablement de ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans ces énoncés. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les attentes actuelles de la direction et ses plans pour l'avenir. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, ni d'expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf tel que l'exigent les lois en valeurs mobilières applicables.

Ni la Bourse de Toronto ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de Toronto) n'assument la responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

De plus amples renseignements concernant Nouveau Monde sont disponibles dans la base de données SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)), et pour les lecteurs américains sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)), ainsi que sur le site Web de la Société à l'adresse : [www.NMG.com](http://www.NMG.com).